

27/03/2014



**JUSTICE ET PAIX - *La Croix?*: Quels sont les liens entre Catherine Bonnet et votre Association internationale des victimes de l'inceste (AIVI)??**

**Claire Millet :** La pédopsychiatre Catherine Bonnet, qui vient d'être nommée au sein de la commission pour la protection des mineurs qui sera dirigée par le cardinal Sean O'Malley, n'est pas membre de notre association, qui est une association de victimes, mais nous sommes très proches. Elle a déjà participé à certaines de nos formations. Elle se consacre plutôt à défendre la cause des médecins qui signalent à la justice des cas d'inceste.

Elle-même a subi des représailles pour cette raison, a été radiée de l'Ordre des médecins et a dû s'expatrier. Elle est ensuite revenue en France et a même été décorée de la Légion d'honneur, mais sa carrière en a pris un coup. Elle n'est pas spécialement catholique ni chrétienne mais se consacre fondamentalement à la défense de la cause des enfants.

***Pourquoi, à votre avis, le Vatican a-t-il souhaité nommer une spécialiste de l'inceste dans cette commission, alors que le problème au sein de l'Église est davantage celui de la pédophilie??***

**C.M. :** D'abord parce que de nombreux auteurs d'actes pédophiles ont eu un problème incestuel dans leur enfance. En France, le phénomène est encore tabou, le terme d'inceste n'existe pas dans la loi. Mais les Canadiens notamment et les Anglo-saxons en général sont plus avancés dans leurs recherches. Ils ont montré qu'en plus du suicide, de l'alcoolisme etc., l'inceste est à l'origine de beaucoup de déviations sexuelles, dont la pédophilie.

Par ailleurs, je pense que l'Église a plutôt montré l'exemple ces derniers temps en essayant

d'éradiquer ce phénomène en son sein, mais qu'il faudrait désormais parler beaucoup plus de la pédophilie au sein de la famille. Les actes pédophiles commis par des prêtres sont l'arbre qui cache la forêt. Un sondage IPSOS que nous avons commandé estimait à deux millions le nombre des victimes d'inceste en France, dont 1/3 d'hommes, soit 3 % de la population de notre pays...

### ***Que changerait la mention de l'inceste dans la loi ??***

**C.M.** : Aujourd'hui, l'inceste est assimilé au viol alors que la problématique est complètement différente ? : un enfant violé va trouver de l'aide auprès de ses parents, alors qu'un enfant victime d'inceste sera toute sa vie confronté à son agresseur et s'il le dénonce, sera accusé d'avoir mis sa famille par terre.

En 2010, le Conseil constitutionnel a invalidé les dispositions de la loi du 8 février 2010 « tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux » en estimant que la notion de « famille » n'était pas assez précisément définie. Et tout récemment, la ministre déléguée aux droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a voulu introduire cette notion dans sa loi sur l'égalité homme-femme mais les parlementaires de droite comme de gauche se sont rendu compte qu'elle exigerait un projet de loi à elle toute seule. À l'AVI, nous entendons souvent dire que l'inceste est un interdit fondamental et qu'il est inutile d'en dire davantage. Mais c'est faux : le meurtre est aussi un interdit fondamental et pourtant il est nommé dans la loi. L'inceste n'apparaît jamais non plus dans les textes de l'Église. Je pense que celle-ci, en raison de sa parole éthique, est la plus à même de se prononcer à ce sujet.

### ***Que fait votre association pour faire avancer cette cause ??***

**C.M.** : Les 5 et 6 février 2014, je me suis rendue à Rome avec le P. Éric de Clermont-Tonnerre, o.p., pour présenter le témoignage de Pascale Devos [« La cause de l'inceste »](#) (publié aux éditions du Cerf). Nous avons rencontré Mgr Jean Laffitte, secrétaire du conseil pontifical pour la famille, Flaminia Giovanelli, du conseil pontifical Justice et Paix, et le P. Jose Funès, à la congrégation pour la doctrine de la foi. À chaque fois, nous avons montré l'importance de la question de l'inceste dans la question de la pédophilie.

L'Église, qui défend la famille, doit la prendre courageusement en compte. Les évêques de France, à qui nous avons également envoyé l'ouvrage de Pascale Devos, s'en préoccupent ? : une trentaine d'entre eux nous ont répondu en nous assurant que le sujet figurerait parmi ceux qui seront traités lors du prochain [Synode](#) sur la famille en octobre 2014 à Rome.

**A-B.H.**

Source: La Croix, 23/03/2014